

Distr.
LIMITEE

DP/1994/L.4/Add.2
9 juin 1994

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

Session annuelle de 1994
6-17 juin 1994, Genève

PROJET DE RAPPORT SUR LA SESSION ANNUELLE

Additif

IV. QUESTIONS RELATIVES AUX CYCLES DE PROGRAMMATION

A. Cinquième cycle de programmation

1. L'Administrateur a présenté le rapport traitant de cette question (DP/1994/18). Il a déclaré que l'examen à mi-parcours du cinquième cycle de programmation avait pour objet d'obtenir du Conseil d'administration l'autorisation d'ajuster les niveaux de programmation existants en fonction des perspectives actuelles en matière de ressources, ainsi que de prendre des mesures visant à appuyer les initiatives en faveur de changements et à assurer la transition jusqu'à la prochaine période de programmation. L'Administrateur a brièvement indiqué les points essentiels des propositions soumises à l'examen du Conseil d'administration, telles qu'elles sont résumées au paragraphe 31 du document DP/1994/18.

2. Les propositions de l'Administrateur ont reçu un large soutien. Toutefois, nombre de délégations ont regretté la diminution des ressources qui avait obligé à réduire les chiffres indicatifs de planification (CIP) et les ressources spéciales du Programme (RSP) de 30 % par rapport à leur niveau initial. Plusieurs délégations ont appelé particulièrement l'attention sur

les effets perturbateurs qu'auraient de telles réductions, tant sur les programmes prévus que sur les programmes en cours. Le sentiment général a été qu'il fallait donner un caractère de plus grande prévisibilité à la mobilisation et à la planification des ressources; cette question pourrait être examinée dans le cadre des discussions sur la prochaine période de programmation. A cet égard, certaines délégations se sont demandé s'il était bien réaliste de retenir un taux de croissance de 4 % des contributions volontaires pour 1995 et 1996.

3. Les délégations ont souligné le rôle important joué par les ressources spéciales du Programme au cours de la première moitié du cinquième cycle et leur contribution positive à la promotion des six domaines d'action fixés par le Conseil d'administration dans sa décision 90/34. On s'est accordé à dire que la plus grande souplesse de programmation demandée par l'Administrateur pour procéder à une réaffectation des ressources restantes dans chaque catégorie de RSP était à la fois acceptable et nécessaire, eu égard notamment au montant limité des ressources RSP non programmées restantes du cinquième cycle.

4. Les propositions de l'Administrateur relatives à l'imputation de dépenses du cinquième cycle sur les ressources du prochain cycle ont également recueilli l'assentiment général. Une délégation a suggéré que des ressources soient transférées des programmes nationaux inactifs vers d'autres programmes nationaux, initiative qui tendrait à abandonner la notion d'engagement qui s'était développée au fil des années. Plusieurs autres délégations ont estimé que les pays se trouvant dans l'incapacité de dépenser la totalité de leur CIP au cours du cinquième cycle devraient continuer d'avoir accès à ces ressources au cours des années futures.

5. Plusieurs délégations se sont déclarées favorables au virement des ressources inutilisées du compte SAT-2 au compte SAT-1, ainsi qu'à la création d'un mécanisme d'appui technique au profit des petites organisations techniques. D'autres délégations, tout en appuyant ces propositions d'une manière générale, se sont demandé s'il ne vaudrait pas mieux en reporter l'examen à la session d'octobre 1994 du Conseil d'administration, au cours de laquelle il était prévu d'examiner la question des dépenses d'appui.
